



Syndicat national de
l'environnement



Branche
Biodiversité

01 avril 2021

Flash infos

Information à tous les personnels de l'OFB

COMPLEMENT COMITE TECHNIQUE VOTE ELECTRONIQUE

INSTRUCTION ARMEMENT DE L'OFB

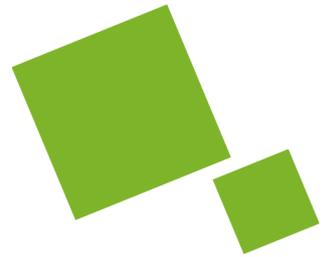
Pour faire suite au vote des représentant.es du personnel, lors du dernier comité technique, unanimement « contre » le projet d'instruction armement, un nouvel avis a été demandé aux organisations syndicales par vote électronique.

Tous les représentant.es du personnel ont encore une fois voté de manière unanime « contre » ce projet d'instruction.

Le Sne-FSU déplore que malgré les nombreuses remarques exprimées en séance, l'instruction sur l'armement ne reprend finalement que de modestes modifications à la marge.

Les points de désaccords majeurs sont notamment :

- l'armement au bon vouloir des directrices ou directeurs délégué.es des parcs naturels marins pour les inspecteurs de l'environnement qui y sont affectés et le fait, qu'en l'absence de ce matériel de sécurité, une partie de ces agent.es ne seraient pas en mesure de se protéger lors de certaines missions de police.
- ✓ un manque de précisions sur le retrait et la restitution de l'arme de service. Le recueil des observations de l'agent.e concerné.e est indispensable (hors décision administrative, judiciaire ou impossibilité médicale de l'agent concerné) afin de lui garantir son droit de défense
- ✓ l'absence de saisine systématique du directeur général de l'établissement et des délais de décision de 4 mois maximum, quelques soient les demandes et circonstances, afin de garantir les droits de recours des agent.es.



- ✓ la possibilité pour le ou la supérieur.e hiérarchique de juger de l'incapacité physique d'un.e agent.e, ce qui est contraire au droit médical et discriminatoire.
- ✓ l'absence de modalités de dotation, de formation et d'utilisation des fusils à pompes et des aérosols anti-agression lacrymogène de plus de 100 ml, actuellement déployés dans certains services territoriaux de l'OFB.

Concernant le port systématique et obligatoire de l'arme, une liste de missions techniques dérogatoires sera mentionnée dans la future instruction sur les missions de police. Nous aurions préféré qu'elle soit détaillée immédiatement plutôt que renvoyée à un autre document ne parlant pas des missions techniques.

Nous attendons de savoir si l'administration diffuse ce document en l'état ou engage de nouvelles discussions sur son contenu avant d'engager un éventuel recours.

Nous contacter

Co-secrétaires de la b ranche Biodiversité

Véronique CARACO-GIORDANO

Pascal WANHEM

06 69 31 37 36

06 20 99 91 84

veronique.caraco@ofb.gouv.fr

wanhem.sne@gmail.com

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU

